

**AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES**

**S2015-10 (2) TRAVAUX DE COUPE À SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
ET
S2015-23 (2) TRAVAUX DE COUPE À MONTCALM**

Dans le cadre de la convention de gestion territoriale intervenue avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ce dernier a délégué à la MRC des Laurentides des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion forestière. Ces pouvoirs doivent s'exercer afin de favoriser des aménagements de qualité et respectueux de l'environnement, soit par une exploitation et un aménagement forestier en rendement soutenu, tout en favorisant l'approche multiresource (c'est-à-dire par la pratique d'interventions améliorant les ressources connexes tels habitats fauniques, rives de cours d'eau, lacs et sentiers récréatifs) ainsi que par la protection des milieux naturels sensibles, notamment les zones inondables, les milieux humides et les habitats fauniques.

Le contractant a la responsabilité de surveiller et de contrôler les interventions en milieu forestier et par conséquent, le fournisseur doit effectuer ses travaux dans le respect de ce cadre d'intervention, des lois et règlements en vigueur, et des différentes normes de qualité imposées.

DOCUMENTS DISPONIBLES POUR LA PRÉPARATION DE LA SOUMISSION

Toute personne ayant la capacité légale de contracter peut s'inscrire auprès de la MRC des Laurentides et y obtenir les documents d'appel d'offres et ce, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau de la MRC des Laurentides, situé au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, province de Québec, J0T 1J2, par courriel ou par la poste.

DATE DE CLÔTURE ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être adressées à la soussignée et être reçues au bureau de la MRC des Laurentides, situé 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, province de Québec, J0T 1J2 :

Pour l'appel d'offres S2015-10 (2) : dans une enveloppe cachetée avec la mention « Soumission n° S2015-10 (2): « Travaux de coupe à Sainte-Lucie-des-Laurentides » et être reçues au plus tard le 14 décembre 2015 à 10h00.

Les soumissions valablement reçues seront ouvertes publiquement, devant au moins deux (2) témoins, au même endroit, le même jour, à 10h05.

Pour l'appel d'offres S2015-23 (2) : dans une enveloppe cachetée avec la mention « Soumission n° S2015-23 (2): « Travaux de coupe à Montcalm » et être reçues au plus tard le 14 décembre 2015 à 10h30.

Les soumissions valablement reçues seront ouvertes publiquement, devant au moins deux (2) témoins, au même endroit, le même jour, à 10h35.

ACCEPTATION

La MRC des Laurentides se réserve le privilège de refuser toutes les soumissions reçues, de n'accepter ni la plus haute soumission quant à l'achat des bois directement à la MRC des Laurentides et n'est pas tenue de motiver sa décision.

La MRC des Laurentides se réserve également le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie et de ne faire exécuter qu'une partie des travaux plutôt que l'ensemble.

Par ailleurs, la MRC des Laurentides se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offres en tout temps, sans possibilité de recours des soumissionnaires.

D'aucune manière, la MRC des Laurentides ne sera responsable des frais ou pertes que pourraient subir les soumissionnaires.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 30 novembre 2015



Isabelle Daoust
Directrice générale adjointe

MRClaurentides.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'église et à l'hôtel de ville, le 7 décembre 2015

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 7 décembre 2015.



M^e Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier